

**TELUS CORPORATION**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES**

**(NON VÉRIFIÉ)**

**31 MARS 2007**

# États consolidés intermédiaires des résultats

(non vérifié)

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2007	2006 (données retraitées – note 2 b)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 205,6 \$</b>	<b>2 080,5 \$</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Exploitation	1 436,6	1 201,1
Coûts de restructuration (note 6)	4,7	16,7
Amortissement des immobilisations corporelles	317,7	339,2
Amortissement des actifs incorporels	49,6	63,9
	<b>1 808,6</b>	<b>1 620,9</b>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>397,0</b>	<b>459,6</b>
Autres charges, montant net	3,8	4,3
Coûts de financement (note 7)	117,6	127,0
<b>BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE</b>	<b>275,6</b>	<b>328,3</b>
Impôts sur les bénéfices (note 8)	79,3	116,1
Part des actionnaires sans contrôle	1,5	2,1
<b>BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>194,8</b>	<b>210,1</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU</b> (note 16 d)		
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	27,9	—
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	2,4	0,7
	<b>30,3</b>	<b>0,7</b>
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>	<b>225,1 \$</b>	<b>210,8 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE</b> (note 9)		
– De base		
– Dilué	<b>0,58 \$</b>	0,60 \$
<b>DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>0,57 \$</b>	0,60 \$
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION</b>	<b>0,375 \$</b>	0,275 \$
– De base		
– Dilué	<b>337,1</b>	349,3
	<b>340,5</b>	352,9

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

# États consolidés intermédiaires des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu

(non vérifié)

Trimestres terminés les 31 mars	2007			2006		
	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
(en millions)						
		(se reporter à la note 2b)			(se reporter à la note 2b)	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 080,1 \$</b>	<b>(1,5) \$</b>	<b>1 078,6 \$</b>	849,7 \$	(7,3) \$	842,4 \$
Montants transitoires (notes 2 b), 16 d)	—	(176,2)	(176,2)	—	—	—
	<b>1 080,1</b>	<b>(177,7)</b>	<b>902,4</b>	849,7	(7,3)	842,4
Résultat	<b>194,8</b>	<b>30,3</b>	<b>225,1</b>	210,1	0,7	210,8
	<b>1 274,9</b>	<b>(147,4)</b>	<b>1 127,5</b>	1 059,8	(6,6)	1 053,2
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(125,9)	—	(125,9)	(95,9)	—	(95,9)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 16 g)	(142,9)	—	(142,9)	(138,3)	—	(138,3)
Autres	3,7	—	3,7	3,3	—	3,3
<b>SOLDE À LA FIN</b> (note 16)	<b>1 009,8 \$</b>	<b>(147,4) \$</b>	<b>862,4 \$</b>	828,9 \$	(6,6) \$	822,3 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

(en millions)	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006 <small>(données ajustées – notes 2 b), 2 c)</small>
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	534,0 \$	— \$
Placements à court terme	110,7	110,2
Débiteurs (notes 12, 18 b)	959,3	707,2
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	94,2	95,4
Stocks	159,4	196,4
Frais payés d'avance et autres (note 18 b)	255,8	195,3
Actifs dérivés	62,6	40,4
	<b>2 176,0</b>	<b>1 344,9</b>
Immobilisations, montant net (note 13)		
Immobilisations corporelles et autres	7 195,7	7 466,5
Actifs incorporels amortissables	832,1	549,2
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,5	2 966,4
	<b>10 994,3</b>	<b>10 982,1</b>
Autres actifs		
Frais reportés (note 18 b)	1 022,0	956,6
Placements	41,5	35,2
Écart d'acquisition (note 14)	3 169,6	3 169,5
	<b>4 233,1</b>	<b>4 161,3</b>
	<b>17 403,4 \$</b>	<b>16 488,3 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Passif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	— \$	11,5 \$
Créditeurs et charges à payer (note 18 b)	1 585,1	1 363,6
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	8,9	10,3
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 6)	36,1	53,1
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 18 b)	609,7	606,3
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 15)	1 351,6	1 433,5
Tranche à court terme des passifs dérivés	172,4	165,8
Tranche à court terme des impôts futurs	238,7	250,9
	<b>4 002,5</b>	<b>3 895,0</b>
Dettes à long terme (note 15)	4 312,5	3 474,7
Autres passifs à long terme (note 18 b)	1 498,4	1 257,3
Impôts futurs	934,5	909,6
Part des actionnaires sans contrôle	25,1	23,6
Capitaux propres (note 16)	6 630,4	6 928,1
	<b>17 403,4 \$</b>	<b>16 488,3 \$</b>

Engagements et passifs éventuels (note 17)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	194,8 \$	210,1 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	367,3	403,1
Impôts futurs	78,2	113,1
Rémunération à base d'actions (note 10 a)	138,6	8,4
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(24,0)	(1,6)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(33,9)	(30,5)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 6)	(17,0)	(15,6)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(9,1)	15,9
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18 c)	(234,3)	(29,8)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	460,6	673,1
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses en immobilisations (notes 5, 13)	(381,9)	(320,5)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	—	7,4
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(10,4)	(3,0)
Sorties liées aux activités d'investissement	(392,3)	(316,1)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	0,4	33,2
Dividendes aux actionnaires	(125,9)	(95,9)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 16 g)	(200,7)	(231,6)
Émission de titres de créance à long terme (note 15)	1 097,8	180,6
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (note 15)	(293,5)	(253,0)
Autres	(0,9)	—
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	477,2	(366,7)
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>		
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	545,5	(9,7)
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	(11,5)	8,6
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	534,0 \$	(1,1) \$
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Intérêts (versés)	(23,6) \$	(13,1) \$
Intérêts reçus	1,9 \$	22,5 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 8]) reçus, montant net	6,2 \$	95,7 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

**31 MARS 2007**

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
<b>Application générale</b>		
1. États financiers intermédiaires	6	Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires.
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	6	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3. Politiques financières liées à la structure du capital	11	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital.
4. Instruments financiers	13	Tableau récapitulatif et revue sommaire des instruments financiers, y compris leurs justes valeurs.
<b>Éléments portant sur les états consolidés des résultats</b>		
5. Information sectorielle	14	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société.
6. Coûts de restructuration	16	Historique et revue sommaire des coûts de restructuration.
7. Coûts de financement	16	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature.
8. Impôts sur les bénéfices	16	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée.
9. Montants par action	17	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe.
10. Rémunération à base d'actions	17	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés.
11. Avantages sociaux futurs	20	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe.
<b>Éléments portant sur les bilans consolidés</b>		
12. Débiteurs	21	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe.
13. Immobilisations	21	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations.
14. Écart d'acquisition	22	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition.

Notes complémentaires	Page	Description
<b>Éléments portant sur les bilans consolidés (suite)</b>		
15. Dette à long terme	23	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
16. Capitaux propres	26	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités.
17. Engagements et passifs éventuels	30	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
<b>Autres</b>		
18. Renseignements financiers supplémentaires	33	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
19. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	34	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

## 1 états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont préparés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, à l'exception de celles décrites à la note 2. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Les expressions « TELUS » et « la société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

## 2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

### a) Alignement avec les normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » du Canada), tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière. La période de transition prévue est d'environ cinq ans. Le moment précis auquel l'alignement se produira dépend de l'examen de l'état d'avancement des travaux devant être mis en œuvre d'ici le début de 2008 par le Conseil des normes comptables.

Les PCGR du Canada seront alignés sur les normes internationales d'information financière au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets communs de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et du Conseil des normes comptables internationales feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la conversion complète aux normes internationales d'information financière; les normes n'étant pas assujetties au projet commun de convergence seront présentées dans leur ensemble.

Comme cette initiative d'alignement en est à ses balbutiements à la date des présents états financiers consolidés, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur la société.

### b) Résultat étendu

Aperçu : Avec prise d'effet à l'exercice 2007, la société doit se conformer aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») visant la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*), la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*), et les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). À l'heure actuelle, la notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consiste en grande partie, dans le cas précis de la société, à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la juste valeur des instruments financiers.

Notes complémentaires	Page	Description
<b>Éléments portant sur les bilans consolidés (suite)</b>		
15. Dette à long terme	23	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe.
16. Capitaux propres	26	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités.
17. Engagements et passifs éventuels	30	Revue sommaire des passifs éventuels, des garanties, des réclamations et des poursuites.
<b>Autres</b>		
18. Renseignements financiers supplémentaires	33	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
19. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	34	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société.

## 1 états financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont préparés suivant les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, à l'exception de celles décrites à la note 2. Certains chiffres correspondants du trimestre antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du trimestre considéré. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires reflètent tous les ajustements (de nature récurrente) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Les expressions « TELUS » et « la société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

## 2 faits nouveaux concernant les conventions comptables

### a) Alignement avec les normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » du Canada), tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière. La période de transition prévue est d'environ cinq ans. Le moment précis auquel l'alignement se produira dépend de l'examen de l'état d'avancement des travaux devant être mis en œuvre d'ici le début de 2008 par le Conseil des normes comptables.

Les PCGR du Canada seront alignés sur les normes internationales d'information financière au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets communs de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et du Conseil des normes comptables internationales feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la conversion complète aux normes internationales d'information financière; les normes n'étant pas assujetties au projet commun de convergence seront présentées dans leur ensemble.

Comme cette initiative d'alignement en est à ses balbutiements à la date des présents états financiers consolidés, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur la société.

### b) Résultat étendu

Aperçu : Avec prise d'effet à l'exercice 2007, la société doit se conformer aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») visant la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*), la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*), et les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). À l'heure actuelle, la notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consiste en grande partie, dans le cas précis de la société, à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la juste valeur des instruments financiers.

Les répercussions de l'adoption par la société des normes sur les autres éléments du résultat étendu et des normes connexes sont pour la plupart liées aux contrats de swaps de devises de la société, comme il est décrit plus en détail à la note 15 b) et, dans une mesure moindre, aux contrats à terme d'actions réglées en espèces que la société a conclus au titre de la rémunération à base d'actions, comme il est décrit plus en détail à la note 10 c).

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé aux bilans consolidés relativement à la valeur des éléments de couverture. L'écart entre la valeur de couverture qui serait comptabilisée au bilan consolidé, après et avant l'adoption des nouvelles recommandations de l'ICCA, en ce qui a trait aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, représente l'écart entre la juste valeur des éléments de couverture et l'actif ou le passif de couverture nécessaire pour constater l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture. Le tableau suivant illustre cette situation :

(en millions)	Au 31 mars 2007			Au 31 décembre 2006		
	Billets échéant en 2007	Billets échéant en 2011	Total	Billets échéant en 2007	Billets échéant en 2011	Total
Équivalent en dollars canadiens du montant en capital au taux de change des éléments de couverture	1 483,3 \$	2 950,5 \$	4 433,8 \$	1 483,3 \$	2 950,5 \$	4 433,8 \$
Équivalent en dollars canadiens du montant en capital au taux de change en vigueur à la date du bilan	1 348,9	2 219,8	3 568,7	1 357,9	2 240,2	3 598,1
Valeur de l'élément couvert nécessaire pour refléter le taux de change des éléments de couverture	134,4	730,7	865,1	125,4	710,3	835,7
Écart découlant de l'application récente des recommandations de l'ICCA <sup>1)</sup>	5,2	216,8	222,0	14,2	250,8	265,0
<b>Juste valeur des éléments de couverture</b>	<b>139,6 \$</b>	<b>947,5 \$</b>	<b>1 087,1 \$</b>	<b>139,6 \$</b>	<b>961,1 \$</b>	<b>1 100,7 \$</b>

1) Les montants au 31 décembre 2006 sont compris dans les ajustements transitoires décrits à la note 16 d).

Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, présenté à la note 19 g), est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada, à l'exception des incidences sur la comptabilité ayant trait aux régimes de retraite. Dans le cas précis de la société, les PCGR des États-Unis tiennent compte, relativement aux régimes de retraite et aux autres régimes à prestations déterminées, de l'écart entre la situation de capitalisation nette des régimes et le montant net des actifs ou des passifs au titre des prestations constituées; à l'heure actuelle, les PCGR du Canada ne tiennent pas compte de cet écart, mais le Conseil des normes comptables du Canada a publié un exposé-sondage en mars 2007, dans lequel il propose des modifications visant à supprimer cette différence au plus tard le 31 décembre 2007.

*Mise en œuvre et application* : Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent de façon générale la mise en œuvre prospective au début d'un exercice (sauf en ce qui concerne l'écart de conversion cumulé, qui sera ajusté rétroactivement au début de l'exercice au cours duquel la société adopte les recommandations).

Les frais d'émission des titres de créance, moins l'amortissement, sont maintenant portés en déduction des titres de créance desquels ils découlent. Cela a donné lieu au reclassement, dans le poste Dette à long terme du bilan consolidé, d'un montant de 19,9 millions de dollars inscrit dans les frais reportés au 31 décembre 2006. Avant l'exercice 2007, les frais d'émission des titres de créance étaient amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire; ils doivent maintenant être amortis selon la méthode des intérêts effectifs. Ce changement dans la méthode d'amortissement, qui a été appliqué prospectivement, n'a pas eu une incidence importante sur la société.

Aux fins de la mise en œuvre continue de ces recommandations, la société a choisi de constater, à titre d'actifs ou de passifs, tous les instruments dérivés intégrés qui existaient au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui doivent être présentés séparément du contrat hôte. La société a choisi cette méthode afin qu'il n'existe aucun écart inutile par suite de la mise en application des PCGR des États-Unis.



Aux fins de la mise en application continue de ces recommandations, la société a dû effectuer un choix parmi diverses conventions et méthodes comptables acceptables, et elle a choisi les méthodes suivantes :

Instrument financier	Classé comme étant susceptible de vente ou détenu dans le cadre d'une relation de couverture <sup>1)</sup>	Classé comme étant détenu à des fins de transaction <sup>1),(2)</sup>	Raison à l'appui du choix effectué par la société
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placements dans des titres négociables à court terme<sup>3)</sup> détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2007</li> </ul>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société a choisi cette méthode, car elle fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placements à long terme<sup>3)</sup> détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2007</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société a choisi de classer ces placements comme étant susceptibles de vente, car cette méthode fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérivés séparés qui font partie d'une relation de couverture établie et documentée</li> </ul>	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société est d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur et du risque couvert.</li> </ul>

1) La distinction entre les instruments classés comme étant susceptibles de vente (ou détenus dans le cadre d'une relation de couverture) ou détenus à des fins de transaction tient au fait que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant susceptibles de vente, ou détenus à des fins de couverture, sont incluses dans les autres éléments du résultat étendu, et que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont incluses dans le bénéfice net.

2) Certains instruments financiers qui ne doivent pas être classés comme étant détenus à des fins de transaction peuvent être classés à ce titre si la société en décide ainsi.

3) En ce qui concerne les placements dans des titres dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable, la société détermine le classement des instruments sur une base individuelle, au moment de leur constatation initiale.

- Les débiteurs susceptibles de vente à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance sont comptabilisés comme des prêts et des débiteurs. La société a choisi cette méthode aux fins de l'efficacité du processus de comptabilisation.
- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé, à savoir les achats ou les ventes non réglés, d'actifs ou de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. La société a choisi cette méthode, car elle est conforme aux normes en vertu desquelles les instruments dérivés doivent être comptabilisés à la date de transaction.
- Les coûts de transaction, autres que ceux concernant les éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction et des périodes sur lesquelles lesdits coûts ont eu une incidence favorable.
- Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues qui, dans le cas précis de la société, concernent les engagements d'achats de stocks, les gains et pertes liés aux opérations de couverture seront inclus dans le coût des stocks et passés en charges lorsque les stocks seront vendus. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement avec les risques faisant l'objet de couvertures.

*Incidences sur l'information présentée* : Les incidences de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865 du *Manuel de l'ICCA* sur les résultats d'exploitation de la société pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 sont décrites dans le tableau suivant.

Trimestre terminé le 31 mars 2007 (en millions, sauf les montants par action)	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Incidence supplémentaire de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Tel que présenté
Produits d'exploitation	2 205,6 \$	— \$	2 205,6 \$
Charges d'exploitation	1 808,6	—	1 808,6
Bénéfice d'exploitation	397,0	—	397,0
Autres charges, montant net	4,3	(0,5)	3,8
Coûts de financement	122,1	(4,5)	117,6
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	270,6	5,0	275,6
Impôts sur les bénéfices	77,6	1,7	79,3
Part des actionnaires sans contrôle	1,5	—	1,5
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	191,5	3,3	194,8
Autres éléments du résultat étendu			
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	—	27,9	27,9
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	—	2,4	2,4
	—	30,3	30,3
Résultat étendu	191,5 \$	33,6 \$	225,1 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote			
– De base	0,57 \$	0,01 \$	0,58 \$
– Dilué	0,56 \$	0,01 \$	0,57 \$

Les incidences de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865 du *Manuel de l'ICCA* sur les bénéfices non répartis de la société pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 sont décrites dans le tableau suivant :

Trimestre terminé le 31 mars 2007 (en millions)	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Incidence supplémentaire de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Tel que présenté
Solde au début	1 080,1 \$	— \$	1 080,1 \$
Bénéfice	191,5	3,3	194,8
	1 271,6	3,3	1 274,9
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(125,9)	—	(125,9)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré	(142,9)	—	(142,9)
Autres	3,7	—	3,7
Solde à la fin	1 006,5 \$	3,3 \$	1 009,8 \$

Les incidences de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865 du *Manuel de l'ICCA* sur la situation financière de la société au 31 mars 2007 sont décrites dans le tableau suivant :

Au 31 mars 2007 (en millions)	Excluant l'incidence de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Incidence supplémentaire de la mise en application des chapitres 1530, 3855 et 3865	Tel que présenté
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Encaisse et placements temporaires, montant net	534,0 \$	— \$	534,0 \$
Placements à court terme	110,2	0,5	110,7
Débiteurs	959,3	—	959,3
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	94,2	—	94,2
Stocks	159,4	—	159,4
Frais payés d'avance et autres	255,8	—	255,8
Actifs dérivés	60,8	1,8	62,6
	2 173,7	2,3	2 176,0
Immobilisations, montant net	10 994,3	—	10 994,3
<b>Autres actifs</b>			
Frais reportés	1 047,5	(25,5)	1 022,0
Placements	39,8	1,7	41,5
Écart d'acquisition	3 169,6	—	3 169,6
	4 256,9	(23,8)	4 233,1
	17 424,9 \$	(21,5) \$	17 403,4 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créiteurs et charges à payer	1 585,1 \$	— \$	1 585,1 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	8,9	—	8,9
Créiteurs et charges à payer à l'égard de la restructuration	36,1	—	36,1
Facturation par anticipation et dépôts de clients	609,7	—	609,7
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 352,1	(0,5)	1 351,6
Tranche à court terme des passifs dérivés	166,6	5,8	172,4
Tranche à court terme des impôts futurs	238,7	—	238,7
	3 997,2	5,3	4 002,5
Dette à long terme	4 345,5	(33,0)	4 312,5
Autres passifs à long terme	1 281,6	216,8	1 498,4
Impôts futurs	1 000,1	(65,6)	934,5
Part des actionnaires sans contrôle	25,1	—	25,1
<b>Capitaux propres</b>			
Actions ordinaires	2 239,5	—	2 239,5
Actions sans droit de vote	3 388,5	—	3 388,5
	5 628,0	—	5 628,0
Écart de conversion cumulé	0,9	(0,9)	—
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			
Bénéfices non répartis	1 006,5	3,3	1 009,8
Cumul des autres éléments du résultat étendu	—	(147,4)	(147,4)
	1 006,5	(144,1)	862,4
Surplus d'apport	140,0	—	140,0
	6 775,4	(145,0)	6 630,4
	17 424,9 \$	(21,5) \$	17 403,4 \$

**c) Impôts sur le revenu tiré d'une société de personnes**

Au milieu de 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux du Conseil des normes comptables du Canada a publié un projet d'abrégé concernant la comptabilisation des impôts sur les bénéfices des entités qui consolident les participations dans une société de personnes dont la clôture de l'exercice est différente de celle de l'entité consolidante. La société a appliqué les lignes directrices de ce projet d'abrégé à son exercice 2006. En mars 2007, le Comité sur les problèmes nouveaux a révisé le projet d'abrégé (« DP59 ») et modifié l'approche utilisée pour déterminer si les impôts futurs doivent être classés dans la tranche à court terme ou la tranche à long terme; la société a appliqué ces lignes directrices révisées sur une base rétroactive, ce qui a, dans le cas précis de la société, donné lieu à une augmentation de la tranche à court terme des passifs d'impôts futurs. Le reclassement au bilan consolidé est présenté dans le tableau suivant :

(en millions)	31 mars 2007			31 décembre 2006		
	Excluant l'incidence de la mise en application du DP59	Incidence supplémentaire de la mise en application du DP59	Tel que présenté	Présenté antérieurement	Incidence supplémentaire de la mise en application du DP59	Tel que présenté
Passif à court terme						
Tranche à court terme des impôts futurs	119,5 \$	119,2 \$	238,7 \$	93,2 \$	157,7 \$	250,9 \$
Impôts futurs	1 053,7 \$	(119,2) \$	934,5 \$	1 067,3 \$	(157,7) \$	909,6 \$

**d) Instruments financiers – informations à fournir et présentation**

À compter de l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA pour les informations à fournir et la présentation des instruments financiers (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Les nouvelles recommandations donneront lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations actuelles, l'accent devant être mis sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non constatés auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. La société évalue actuellement les incidences de ces nouvelles recommandations sur ses activités.

**3 politiques financières liées à la structure du capital**

La société gère le capital dans le but : i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment : le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (« BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/total des capitaux investis est calculé comme la dette nette divisée par le total des capitaux investis. La dette nette est une mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la dette à long terme. Le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le total des capitaux investis est la somme de la dette nette, de la part des actionnaires sans contrôle et des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu).

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est le bénéfice net. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois.

La stratégie de la société en 2007, qui est demeurée inchangée par rapport à 2006, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'obtenir du financement à coût raisonnable en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 31 mars ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates  
(en millions de dollars)

	Paramètres	2007	2006
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dettes nettes (incluant les créances titrisées) <sup>1)</sup>		<b>6 178,6 \$</b>	6 132,7 \$
Total des capitaux investis – valeur comptable		<b>12 981,5 \$</b>	12 954,7 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration <sup>2)</sup>		<b>3 547,7 \$</b>	3 363,0 \$
Montant net des intérêts débiteurs <sup>3)</sup>		<b>495,3 \$</b>	611,7 \$
Ratios d'endettement			
Dettes nettes/total des capitaux investis	45 % – 50 %	<b>47,6 %</b>	47,3 %
Dettes nettes/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5:1 – 2,0:1	<b>1,7</b>	1,8
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme <sup>4)</sup>		<b>3,8</b>	2,6
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration <sup>5)</sup>		<b>7,2</b>	5,5
Autres mesures			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45 % – 55 %	<b>46 %</b>	59 %

1) La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 mars	2007	2006
Dettes à long terme (note 15)	<b>5 664,1 \$</b>	4 566,8 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	<b>33,4</b>	22,1
Passif dérivés, montant net	<b>1 087,1</b>	1 142,7
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains	<b>(222,0)</b>	—
Encaisse et placements temporaires, montant net	<b>(534,0)</b>	1,1
Créances titrisées (note 12)	<b>150,0</b>	400,0
<b>Dettes nettes</b>	<b>6 178,6 \$</b>	6 132,7 \$

2) Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

Périodes de douze mois terminées les 31 mars	2007				2006			
	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)				Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			
	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Total
BAIIA (note 5)	<b>(862,7) \$</b>	<b>3 590,3 \$</b>	<b>764,3 \$</b>	<b>3 491,9 \$</b>	(856,2) \$	3 295,3 \$	862,7 \$	3 301,8 \$
Coûts de restructuration (note 6)	<b>(16,7)</b>	<b>67,8</b>	<b>4,7</b>	<b>55,8</b>	(9,4)	53,9	16,7	61,2
<b>BAIIA excluant les coûts de restructuration</b>	<b>(879,4) \$</b>	<b>3 658,1 \$</b>	<b>769,0 \$</b>	<b>3 547,7 \$</b>	<b>(865,6) \$</b>	<b>3 349,2 \$</b>	<b>879,4</b>	<b>3 363,0 \$</b>

- 3) Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
- 4) La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme).
- 5) La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le total des capitaux investis a augmenté en raison de la hausse des bénéfices non répartis, déduction faite du capital-actions à la baisse.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration mesuré au 31 mars 2007 s'est amélioré, en raison de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration.

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est amélioré de 0,6 en raison de la réduction des intérêts débiteurs et il s'est amélioré de 0,6 en raison de l'augmentation des bénéfices avant impôts et des intérêts débiteurs. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est amélioré de 0,3 en raison de la diminution du montant net des intérêts débiteurs, et il s'est amélioré de 1,4 en raison de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration.

Le ratio de distribution pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 se situait dans la fourchette des indications visées de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles, car la charge relative à l'ajout d'une option de règlement en espèces net lié aux options sur actions attribuées avant 2005 comptabilisée au premier trimestre de 2007 a été dans une large mesure neutralisée par les incidences fiscales favorables au cours des neuf derniers mois de 2006.

## 4 instruments financiers

Les instruments financiers de la société se composent de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des placements comptabilisés au coût, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration, des obligations à court terme, de la dette à long terme, des contrats de swap de taux d'intérêt, des couvertures de la charge de rémunération à base d'actions, décrites plus en détail à la note 10 b), c), et des instruments de couverture de change.

*Juste valeur* : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

Les estimations de la juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions sont fondées sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'instruments de capitaux propres réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations.

(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Au 31 mars 2007		Au 31 décembre 2006	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur (données ajustées – note 2b)
<b>Actif</b>					
Actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale					
- Placements à court terme		110,7 \$	110,7 \$	110,2 \$	110,2 \$
- Dérivés <sup>1)</sup> utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	Décembre 2007	3,8	3,8	—	5,6
		<b>114,5 \$</b>	<b>114,5 \$</b>	<b>110,2 \$</b>	<b>115,8 \$</b>
Dérivés <sup>1)</sup> utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de					
- transaction (note 10 b)	Décembre 2012	15,6 \$	15,6 \$	— \$	— \$
- couverture <sup>2)</sup> (note 10 c)	Novembre 2009	17,8 \$	17,8 \$	6,0 \$	11,4 \$
Placements à long terme désignés comme étant susceptibles de vente au moment de la constatation initiale		41,5 \$	41,5 \$	35,2 \$	36,9 \$
<b>Passif</b>					
Dettes à long terme					
Capital (note 15)		5 664,1 \$	6 283,0 \$	4 908,2 \$	5 535,9 \$
Dérivés <sup>1), 2)</sup> classés comme étant détenus à des fins de couverture et utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains, montant net (note 15 b)					
- Actif dérivé	Juin 2007	(32,3)		(40,4)	
- Passif dérivé					
- À court terme	Juin 2007	171,9		165,8	
- À long terme	Juin 2011	947,5		710,3	
		<b>1 087,1</b>		<b>835,7</b>	
- Intérêts à payer		26,2		6,3	
Montant net		<b>1 113,3</b>	<b>1 113,3</b>	<b>842,0</b>	<b>1 090,6</b>
Dérivés <sup>1), 2)</sup> utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié au refinancement prévu de la dette venant à échéance le 1 <sup>er</sup> juin 2007	Juin 2007	—	—	—	6,5
		<b>6 777,4 \$</b>	<b>7 396,3 \$</b>	<b>5 750,2 \$</b>	<b>6 633,0 \$</b>
Dérivés <sup>1), 2)</sup> classés comme étant détenus à des fins de couverture et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture est appliquée	Septembre 2007	0,5 \$	0,5 \$	— \$	(0,5) \$

1) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 030,9 \$ (5 138,6 \$ au 31 décembre 2006).

2) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

## 5 information sectorielle

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services sans fil. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés		
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	
<b>Produits d'exploitation</b>									
Produits externes	1 205,6 \$	1 198,6 \$	1 000,0 \$	881,9 \$	— \$	— \$	2 205,6 \$	\$ 2 080,5 \$	
Produits intersectoriels	25,1	23,5	6,3	5,9	(31,4)	(29,4)	—	—	
	1 230,7	1 222,1	1 006,3	887,8	(31,4)	(29,4)	2 205,6	2 080,5	
<b>Charges d'exploitation</b>									
Charges d'exploitation	905,4	740,4	562,6	490,1	(31,4)	(29,4)	1 436,6	1 201,1	
Coûts de restructuration	4,4	14,9	0,3	1,8	—	—	4,7	16,7	
	909,8	755,3	562,9	491,9	(31,4)	(29,4)	1 441,3	1 217,8	
BAIIA <sup>1)</sup>	320,9 \$	466,8 \$	443,4 \$	395,9 \$	— \$	— \$	764,3 \$	862,7 \$	
Dépenses en immobilisations totales	270,7 \$	259,0 \$	111,2 \$	61,5 \$	— \$	— \$	381,9 \$	320,5 \$	
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	50,2 \$	207,8 \$	332,2 \$	334,4 \$	— \$	— \$	382,4 \$	542,2 \$	
<b>Charges d'exploitation (données ajustées)<sup>2)</sup></b>									
Charges d'exploitation (données ajustées) <sup>2)</sup>	752,3	740,4	542,2	490,1	(31,4)	(29,4)	1 263,1	1 201,1	
Coûts de restructuration	4,4	14,9	0,3	1,8	—	—	4,7	16,7	
	756,7	755,3	542,5	491,9	(31,4)	(29,4)	1 267,8	1 217,8	
BAIIA (données ajustées) <sup>2)</sup>	474,0 \$	466,8 \$	463,8 \$	395,9 \$	— \$	— \$	937,8 \$	862,7 \$	
Dépenses en immobilisations totales	270,7 \$	259,0 \$	111,2 \$	61,5 \$	— \$	— \$	381,9 \$	320,5 \$	
BAIIA (données ajustées), moins les dépenses en immobilisations totales	203,3 \$	207,8 \$	352,6 \$	334,4 \$	— \$	— \$	555,9 \$	542,2 \$	
							BAIIA (données ajustées)	937,8 \$	862,7 \$
							Charge supplémentaire <sup>2)</sup>	173,5	—
							BAIIA	764,3	862,7
							Amortissement des immobilisations corporelles	317,7	339,2
							Amortissement des actifs incorporels	49,6	63,9
							<b>Bénéfice d'exploitation</b>	397,0	459,6
							Autres charges, montant net	3,8	4,3
							Coûts de financement	117,6	127,0
							<b>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle</b>	275,6	328,3
							Impôts sur les bénéfices	79,3	116,1
							Part des actionnaires sans contrôle	1,5	2,1
							<b>Bénéfice net</b>	194,8 \$	210,1 \$

- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, elle ne peut être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs selon la définition de la société; le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- La presque totalité des attributions d'options sur actions de la société qui avaient été octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qui étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été modifiées par l'ajout d'une option de règlement en espèces net; cette modification a donné lieu à une charge supplémentaire de 173,5 \$ au titre de l'exploitation et elle ne s'est pas traduite par une sortie de fonds immédiate. En ce qui a trait aux résultats de 2007 fournis au principal responsable de l'exploitation de la société, les charges d'exploitation et le BAIIA sont présentés avec et sans l'incidence de cette modification.



## 6 coûts de restructuration

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Coûts de restructuration		
Effectif		
Départs volontaires	0,5 \$	0,3 \$
Départs non volontaires	4,0	15,8
Autres	0,2	0,6
	4,7	16,7
Décaissements		
Effectif		
Départs volontaires	9,2	15,4
Départs non volontaires et autres	12,1	16,0
Autres	0,4	0,9
	21,7	32,3
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(17,0)	(15,6)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration		
Solde au début	53,1	57,1
Solde à la fin	36,1 \$	41,5 \$

Au premier trimestre de 2007, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société en 2007 ne devrait pas excéder 50 millions de dollars à l'heure actuelle.

## 7 coûts de financement

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	119,2 \$	125,4 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	0,1	1,6
Change	1,9	1,1
	121,2	128,1
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(0,2)	—
Autres intérêts créditeurs	(3,4)	(1,1)
	(3,6)	(1,1)
	117,6 \$	127,0 \$

## 8 impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Impôts exigibles	1,1 \$	3,0 \$
Impôts futurs	78,2	113,1
	79,3 \$	116,1 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2007		2006	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	92,3	\$ 33,5 %	111,5	\$ 34,0 %
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	(7,7)		1,5	
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(3,7)		—	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	—		(0,3)	
Autres	(1,6)		0,5	
	79,3	28,8 %	113,2	34,5 %
Impôts des grandes sociétés	—		2,9	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	79,3	\$ 28,8 %	116,1	\$ 35,4 %

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 9,5 millions de dollars (néant en 2006), dont une tranche de 8,1 millions de dollars a été comptabilisée en réduction du capital (néant en 2006) et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

## 9 montants par action

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net est équivalent au bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	337,1	349,3
Effet des titres dilutifs		
Exercice des attributions d'options sur actions	3,4	3,6
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	340,5	352,9

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 1,2 million d'options (1,1 million en 2006) parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote au cours des périodes visées.

## 10 rémunération à base d'actions

### a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2007			2006		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions <sup>1)</sup>	177,3	\$ (43,0)	\$ 134,3	4,5	\$ —	\$ 4,5
Unités d'actions restreintes	6,3	(2,0)	4,3	6,2	(2,3)	3,9
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	10,6	(10,6)	—	9,7	(9,7)	—
	194,2	\$ (55,6)	\$ 138,6	20,4	\$ (12,0)	\$ 8,4

1) Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, la charge découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences de la couverture, s'est établie à 173,7 \$ (néant en 2006).

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 71,5 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2006), comme il est indiqué à la note 8, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étant pas tous déductibles aux fins d'imposition.

### b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 16 f), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une option sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. Ainsi, pour s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux options sur actions connexes, la société a choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars	Trimestre	
	2007	2006
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	12,39 \$	12,35 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,1 %	4,0 %
Durée de vie prévue <sup>1)</sup> (en années)	4,5	4,6
Volatilité prévue	26,5 %	36,0 %
Taux de rendement	2,7 %	2,6 %

1) La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2007 et en 2006 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Après le 31 décembre 2006, la société a modifié la presque totalité de ses attributions d'options sur actions qui avaient été octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qui étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2007, en ajoutant une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Le résultat de cette modification fait en sorte que les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

En marge de la modification, la société a conclu une entente de swap sur instruments de capitaux pouvant être réglés en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés aux attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées.

Au 31 mars 2007 (en dollars par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)

	Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des				
	actions ordinaires		actions sans droit de vote		Total
	avant 2002		après 2001		
Prix d'exercice moyen pondéré	36,34 \$	30,50 \$	22,09 \$	26,83 \$	
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	—	—	6,77	3,49	
Charge supplémentaire moyenne pondérée au titre de l'attribution sous forme de rémunération à base d'actions découlant de l'option de règlement en espèces net	36,34	30,50	28,86	30,32	
Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	17,92	24,65	26,29	24,73	
Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	54,26 \$	55,15 \$	55,15 \$	55,05 \$	
	636 288	2 092 349	2 892 062	5 620 699	

**c) Unités d'actions restreintes**

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des unités d'actions restreintes est de 33 mois. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Période terminée le 31 mars 2007	Trimestre		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Nombre d'unités d'actions restreintes		
	Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début			
Droits non acquis	1 518 613	—	40,99 \$
Droits acquis	—	37 251	38,85
Émises			
Répartition initiale	501 357	—	56,37
Au lieu de dividendes	13 016	—	57,66
Droits acquis	(1 834)	1 834	38,58
Réglées en espèces	—	(35 696)	38,78
Frappées d'extinction ou annulées	(20 277)	—	39,82
En cours, à la fin			
Droits non acquis	2 010 875	—	44,85
Droits acquis	—	3 389	39,48 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglées en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 mars 2007 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes non acquises
Acquises au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2007	600 000	40,91 \$	70 859	670 859
2008	160 000	50,91 \$		
	<u>440 000</u>	50,02 \$		
	<u>600 000</u>		260 709	860 709
2009	400 000	64,26 \$	79 307	479 307
	<u>1 600 000</u>		<u>410 875</u>	<u>2 010 875</u>

**d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés**

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse une cotisation de 45 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et verse une cotisation de 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Cotisations salariales	25,2 \$	22,9 \$
Cotisations patronales	10,6	9,7
	<u>35,8 \$</u>	<u>32,6 \$</u>

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les trimestres terminés les 31 mars 2007 et 2006, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

## 11 avantages sociaux futurs

### a) Régimes à prestations déterminées – coûts (recouvrements)

Les coûts (recouvrements) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2007			2006		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables <sup>1)</sup>	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables <sup>1)</sup>	Coûts constatés au cours de la période
<b>Régimes de retraite</b>						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	24,9 \$	— \$	24,9 \$	24,3 \$	— \$	24,3 \$
Intérêts débiteurs	81,5	—	81,5	78,9	—	78,9
Rendement de l'actif des régimes	(108,7)	(13,6)	(122,3)	(267,1)	155,8	(111,3)
Coût des services passés	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
Perte actuarielle (gain actuariel)	2,7	—	2,7	10,5	—	10,5
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	—	—	—	—	6,5	6,5
Amortissement de l'actif transitoire	—	(11,0)	(11,0)	—	(11,2)	(11,2)
	<b>0,4 \$</b>	<b>(24,4) \$</b>	<b>(24,0) \$</b>	<b>(153,4) \$</b>	<b>151,3 \$</b>	<b>(2,1) \$</b>

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2007			2006		
	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables <sup>1)</sup>	Coûts constatés au cours de la période	Coûts engagés au cours de la période	Ajustements comptables <sup>1)</sup>	Coûts constatés au cours de la période
<b>Autres régimes</b>						
Coût des services rendus au cours de la période (tranche de l'employeur)	— \$	— \$	— \$	0,9 \$	— \$	0,9 \$
Intérêts débiteurs	0,6	—	0,6	0,5	—	0,5
Rendement de l'actif des régimes	(0,3)	—	(0,3)	(0,6)	—	(0,6)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(0,7)	—	(0,7)	(0,5)	—	(0,5)
Amortissement de l'obligation transitoire	—	0,2	0,2	—	0,2	0,2
	<b>(0,4) \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>(0,2) \$</b>	<b>0,3 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>0,5 \$</b>

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs périodes afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

### b) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	8,8 \$	8,7 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	7,9	4,9
	<b>16,7 \$</b>	<b>13,6 \$</b>

## 12 débiteurs

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1<sup>er</sup> mars 2006 et le 30 novembre 2006, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 31 mars 2007, la cote attribuée était A (faible).

(en millions)	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
Total du portefeuille géré	1 111,9 \$	1 216,1 \$
Créances titrisées	(170,2)	(567,3)
Droits conservés dans les créances vendues	17,6	58,4
<b>Créances détenues</b>	<b>959,3 \$</b>	<b>707,2 \$</b>

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, la société a constaté des pertes globales de 3,2 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2006) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre 2007	Trimestre 2006
Produit cumulé de la titrisation, au début	500,0 \$	500,0 \$
Produit de nouvelles titrisations	—	75,0
Paiements de réduction de la titrisation	(350,0)	(175,0)
<b>Produit cumulé de la titrisation, à la fin</b>	<b>150,0 \$</b>	<b>400,0 \$</b>
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	1 102,2 \$	890,0 \$
<b>Produit des montants encaissés au titre des droits conservés</b>	<b>129,6 \$</b>	<b>126,7 \$</b>

## 13 immobilisations

### a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Au 31 mars 2007			Au 31 décembre 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Immobilisations corporelles et autres</b>						
Actifs de télécommunication	18 260,3 \$	12 975,9 \$	5 284,4 \$	18 061,8 \$	12 755,3 \$	5 306,5 \$
Biens loués à la clientèle	711,2	566,6	144,6	693,3	550,9	142,4
Bâtiments et améliorations locatives	1 863,8	1 032,7	831,1	1 852,5	1 002,7	849,8
Mobilier et matériel de bureau	1 136,1	869,1	267,0	1 110,6	840,8	269,8
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	18,6	10,4	8,2	18,5	9,4	9,1
Autres	339,0	262,6	76,4	340,6	259,6	81,0
Terrains	48,9	—	48,9	48,9	—	48,9
Actifs en construction	494,7	—	494,7	725,4	—	725,4
Matériaux et fournitures	40,4	—	40,4	33,6	—	33,6
	<b>22 913,0</b>	<b>15 717,3</b>	<b>7 195,7</b>	<b>22 885,2</b>	<b>15 418,7</b>	<b>7 466,5</b>
<b>Actifs incorporels amortissables</b>						
Abonnés	362,9	144,0	218,9	362,9	138,3	224,6
Logiciels	1 617,2	1 071,5	545,7	1 306,0	1 043,4	262,6
Servitudes et autres	130,2	62,7	67,5	122,3	60,3	62,0
	<b>2 110,3</b>	<b>1 278,2</b>	<b>832,1</b>	<b>1 791,2</b>	<b>1 242,0</b>	<b>549,2</b>
<b>Actifs incorporels à durée indéfinie</b>						
Licences d'utilisation de spectre <sup>1)</sup>	3 985,0	1 018,5	2 966,5	3 984,9	1 018,5	2 966,4
	<b>29 008,3 \$</b>	<b>18 014,0 \$</b>	<b>10 994,3 \$</b>	<b>28 661,3 \$</b>	<b>17 679,2 \$</b>	<b>10 982,1 \$</b>

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations. Les ajouts d'actifs incorporels amortissables comprennent les montants reclassés au titre des actifs en construction.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Ajouts d'actifs incorporels		
– Amortissables	342,1 \$	17,6 \$
– À durée de vie indéfinie	0,1	1,2
	<b>342,2 \$</b>	<b>18,8 \$</b>

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	79,5 \$	68,8 \$

#### b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2007, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2007 (reste de l'exercice)	193,1 \$
2008	177,3
2009	120,9
2010	61,8
2011	49,2

## 14 écart d'acquisition

Période terminée le 31 mars 2007 (en millions)	Trimestre
Solde, au début	3 169,5 \$
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	0,1
Solde, à la fin	3 169,6 \$

## 15 dette à long terme

## a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006 (données ajustées – note 2 b)
Billets de TELUS Corporation				
US <sup>2)</sup>	7,50 % <sup>1)</sup>	Juin 2007	1 346,1 \$	1 357,9 \$
US <sup>3)</sup>	8,00 % <sup>1)</sup>	Juin 2011	2 203,4	2 227,1
CB	5,00 % <sup>1)</sup>	Juin 2013	297,9	298,0
CC	4,50 % <sup>1)</sup>	Mars 2012	298,9	—
CD	4,95 % <sup>1)</sup>	Mars 2017	686,4	—
			<b>4 832,7</b>	<b>3 883,0</b>
Facilité de crédit de TELUS Corporation				
	- %	Mai 2012	—	120,0
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % <sup>1)</sup>	Mai 2010	49,7	49,8
2	11,90 % <sup>1)</sup>	Novembre 2015	124,0	124,5
3	10,65 % <sup>1)</sup>	Juin 2021	173,3	174,0
5	9,65 % <sup>1)</sup>	Avril 2022	244,4	246,1
B	8,80 % <sup>1)</sup>	Septembre 2025	197,4	198,1
			<b>788,8</b>	<b>792,5</b>
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % <sup>1)</sup>	Juillet 2010	29,9	30,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
1	7,10 % <sup>1)</sup>	Février 2007	—	70,0
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 16,69 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			8,5	9,2
Autres				
			4,2	3,5
Dette à long terme			<b>5 664,1</b>	4 908,2
Moins : tranche à court terme			<b>1 351,6</b>	1 433,5
Tranche à long terme de la dette à long terme			<b>4 312,5 \$</b>	<b>3 474,7 \$</b>

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 166,5 millions de dollars US (1 166,5 millions de dollars US au 31 décembre 2006).

3) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US au 31 décembre 2006).

## b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnés à toute obligation existante ou future des filiales de TELUS, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

*Billets échéant en 2007 et en 2011 (en dollars américains) :* En mai 2001, la société a procédé à l'émission publique de 1,3 milliard de dollars US de billets échéant en 2007 à un prix de 995,06 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital et à l'émission de 2,0 milliards de dollars US de billets échéant en 2011 à un prix de 994,78 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor majoré de 25 points de base pour les billets échéant en 2007 et de 30 points de base dans le cas des billets échéant en 2011 ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

*Contrats de swaps de devises échéant en 2007 et en 2011 :* À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2007 et en 2011, d'un montant total de 3,1 milliards de dollars US (3,1 milliards de dollars US au 31 décembre 2006), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties de taux d'intérêt fixes effectifs et de taux de change fixes économiques.



Les contrats de swaps de devises comprennent une clause de résiliation anticipée facultative qui stipule que l'une ou l'autre des parties pourrait choisir de résilier ces contrats de swap le 30 mai 2006 si i) la plus élevée des cotes des dettes à long terme non subordonnées et non garanties de la société devient inférieure à BBB selon Standard & Poor's Rating Services ou à Baa2 selon Moody's Investors Service ou ii) si ces deux cotes diffèrent par deux niveaux successifs de cotation ou plus, la cote la moins élevée devient inférieure à BBB- ou à Baa3 ou iii) la cote des contreparties de la société devient inférieure à A ou à A2.

En prévision du refinancement envisagé des billets (en dollars américains) échéant en 2007, la société, en mai 2006, a remplacé environ 63 % de la valeur nominale des contrats de swaps de devises existants par des contrats de swaps de devises d'un montant analogue assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins élevés. Ce remplacement est survenu simultanément à l'émission de billets (en dollars canadiens) échéant en 2013; les deux opérations ont eu l'effet combiné de reporter, de juin 2007 à juin 2013, le paiement de 300 millions de dollars, représentant une tranche du montant qui aurait été exigible en vertu des contrats de swaps de devises ou qui aurait dû être versé aux porteurs des billets (en dollars américains) échéant en 2007 (les montants devant être en définitive versés aux porteurs dépendent des modifications apportées aux taux d'intérêt et aux taux de change sur la période qui reste jusqu'à l'échéance de la dette sous-jacente).

Aux fins de résiliation des contrats de swaps de devises précédents, la société a versé un montant de 354,6 millions de dollars aux contreparties, y compris un montant de 14,0 millions de dollars relativement à la couverture des paiements d'intérêt de la période alors considérée. La tranche restante de 340,6 millions de dollars relative au paiement versé aux contreparties des contrats de swaps de devises précédents excédait le montant connexe du passif dérivé. Ce montant excédentaire, qui s'établit à 25,8 millions de dollars, sera reporté et amorti sur le reste de la durée des billets en dollars américains échéant en 2007.

La moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs fixes et des taux de change effectifs fixes liés aux contrats de swaps de devises est résumée dans le tableau qui suit :

	Au 31 mars 2007		Au 31 décembre 2006	
	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$ : 1,00 \$ US)	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$ : 1,00 \$ US)
Billets échéant en 2007 (en dollars américains)	7,046 %	1,2716 \$	7,046 %	1,2716 \$
Billets échéant en 2011 (en dollars américains)	8,493 %	1,5327 \$	8,493 %	1,5327 \$

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap au 31 mars 2007 comprenaient un passif dérivé net de 1 087,1 millions de dollars, comme il est présenté à la note 4, (835,7 millions de dollars au 31 décembre 2006). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

*Billets échéant en 2013 (en dollars canadiens)* : En mai 2006, la société a procédé à l'émission publique de 300 millions de dollars de billets à 5,00 % de série CB à un prix de 998,80 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 16 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

*Billets échéant en 2012 (en dollars canadiens)* : En mars 2007, la société a procédé à l'émission publique de 300 millions de dollars de billets à 4,50 % de série CC à un prix de 999,91 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

*Billets échéant en 2017 (en dollars canadiens)* : En mars 2007, la société a procédé à l'émission publique de 700 millions de dollars de billets à 4,95 % de série CD à un prix de 999,53 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 24 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

**c) Facilité de crédit de TELUS Corporation**

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à titre de garantie des effets de commerce. Cette nouvelle facilité a remplacé les facilités de crédit engagées préexistantes de la société avant les dates de résiliation desdites facilités.

La facilité de crédit de TELUS Corporation est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2007				Au 31 décembre 2006			
	Montant brut disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Montant net disponible	Montant brut disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Montant net disponible
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance aux dates suivantes :								
1 <sup>er</sup> mai 2012	2 000,0 \$	— \$	100,1 \$	1 899,9 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
7 mai 2008	—	—	—	—	800,0	120,0	100,1	579,9
4 mai 2010	—	—	—	—	800,0	—	—	800,0
	2 000,0 \$	— \$	100,1 \$	1 899,9 \$	1 600,0 \$	120,0 \$	100,1 \$	1 379,9 \$

**d) Échéances de la dette à long terme**

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 mars 2007, pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Capital <sup>1)</sup>	Passif dérivé, montant net	Total
2007 (reste de l'exercice)	1 348,3 \$	139,6 \$	1 487,9 \$
2008	4,8	—	4,8
2009	1,5	—	1,5
2010	81,7	—	81,7
2011	2 003,1	947,5	2 950,6

1) Les remboursements de capital tiennent compte des taux de change au 31 mars 2007, le cas échéant.

## 16 capitaux propres

## a) Éléments des capitaux propres

(en millions de dollars)		Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
			(données retraitées – note 2 b)
<b>Actions privilégiées</b>			
Autorisées		Nombre	
Actions privilégiées de premier rang		1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang		1 000 000 000	
<b>Actions ordinaires</b>			
Capital-actions			
Actions		Nombre	
Autorisées			
Actions ordinaires		1 000 000 000	
Actions sans droit de vote		1 000 000 000	
Émises			
Actions ordinaires b)		2 239,5 \$	2 264,4 \$
Actions sans droit de vote b)		3 388,5	3 420,8
		<b>5 628,0</b>	<b>5 685,2</b>
Options c)		—	0,8
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu			
Bénéfices non répartis		1 009,8	1 080,1
Cumul des autres éléments du résultat étendu d)		(147,4)	(1,5)
Total		<b>862,4</b>	<b>1 078,6</b>
Surplus d'apport e)		140,0	163,5
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>6 630,4 \$</b>	<b>6 928,1 \$</b>

## b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Période terminée le 31 mars 2007 (en millions de dollars)

	Trimestre	
	Nombre d'actions	Capital-actions
<b>Actions ordinaires</b>		
Au début	178 667 834	2 264,4 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	3 180	0,1
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(1 975 000)	(25,0)
À la fin	176 696 014	2 239,5 \$
<b>Actions sans droit de vote</b>		
Au début	159 240 734	3 420,8 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions f)	12 517	0,4
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions f)	8 209	0,1
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités g)	(1 530 000)	(32,8)
À la fin	157 731 460	3 388,5 \$

Les montants portés au crédit du compte de capital des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions représentent les espèces reçues. Les montants portés au crédit du compte de capital des actions sans droit de vote comportent les éléments suivants :

Période terminée le 31 mars 2007 (en millions)	Trimestre
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	
Espèces reçues à l'exercice d'options sur actions	0,3 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions reclassée du surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions e)	0,1
	<b>0,4 \$</b>

## c) Options

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours de Clearnet Communications Inc. Au fur et à mesure que ces options sont exercées, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options s'éteignent ou expirent, la valeur intrinsèque correspondante est reclassée dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options est porté au crédit du capital-actions.

## d) Cumul des autres éléments du résultat étendu

Trimestre terminé le 31 mars 2007 (en millions)	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu			
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Solde d'ouverture		Données ajustées	À la fin
			Au début	Ajustements transitoires <sup>1)</sup>			
<b>Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couverture de flux de trésorerie</b>							
Gains (pertes) sur dérivés désignés à titre de couverture de flux de trésorerie	(4,8) \$	(1,1) \$	(3,7) \$				
Gains et pertes sur dérivés désignés à titre de couverture de flux de trésorerie d'exercices antérieurs transférés au bénéfice net au cours de la période considérée	47,1	15,5	31,6				
	42,3	14,4	27,9	— \$	(177,9) \$	(177,9) \$	(150,0) \$
<b>Écart de conversion cumulé</b>	2,4	—	2,4	(1,5)	—	(1,5)	0,9
<b>Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers susceptibles de vente</b>	—	—	—	—	1,7	1,7	1,7
	44,7 \$	14,4 \$	30,3 \$	(1,5) \$	(176,2) \$	(177,7) \$	(147,4) \$

- 1) Les ajustements transitoires découlent principalement des contrats de swaps de devises échéant en 2007 et 2011 (notes 2 b), 15 b) et sont présentés déduction faite des impôts sur les bénéfices sur la couverture de flux de trésorerie de 81,7 \$.

## e) Surplus d'apport

Période terminée le 31 mars 2007 (en millions)	Trimestre
Solde au début	<b>163,5 \$</b>
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	
– constatée au cours de la période <sup>1)</sup> (note 10 a)	<b>3,6</b>
– reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote	
– à l'exercice d'options sur actions	<b>(0,1)</b>
– lors du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	<b>(0,1)</b>
– reclassée dans le passif à court terme lors de l'ajout de l'option de règlement en espèces net (note 10 b)	<b>(26,9)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>140,0 \$</b>

- 1) Ce montant représente la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres; la différence entre ce montant et le montant présenté à la note 10 a) est la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif.

## f) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas 10 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour le trimestre terminé le 31 mars.

Période terminée le 31 mars 2007	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	10 569 462	31,46 \$
Attribuées	1 218 208	56,61
Exercées <sup>1)</sup>	(1 525 400)	26,84
Éteintes	(57 357)	32,66
<b>En cours, à la fin</b>	<b>10 204 913</b>	<b>35,15 \$</b>

- 1) La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 se chiffrait à 44,5 millions de dollars.

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. Après le 31 décembre 2006, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 10 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Période terminée le 31 mars 2007	Trimestre		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	3 180	12 517	15 697
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	210 986	1 287 125	1 498 111
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	s.o. <sup>1)</sup>	8 209	8 209
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	s.o. <sup>1)</sup>	3 383	3 383
Actions pouvant être émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	214 166	1 311 234	1 525 400

1) Les attributions d'options sur actions de la société ne comportent pas d'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 mars 2007 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours <sup>1)</sup>	Fourchette de prix des options								Options pouvant être exercées	
	Total								Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	5,95 \$	9,14 \$	14,63 \$	21,99 \$	34,88 \$	54,45 \$	5,95 \$	5 413		
Prix le plus haut	8,43 \$	13,56 \$	19,92 \$	32,83 \$	47,22 \$	57,37 \$	57,37 \$			
Exercice d'expiration et nombre d'actions										
2007	2 959	2 454	—	—	—	—	5 413	5 413	7,87 \$	
2008	3 272	—	—	32 347	71 600	—	107 219	107 219	40,65 \$	
2009	—	3 644	460 205	119 253	117 392	—	700 494	700 494	21,77 \$	
2010	—	—	102 616	1 058 932	294 866	—	1 456 414	1 456 414	26,37 \$	
2011	—	—	5 366	1 866 264	1 201 763	—	3 073 393	2 924 343	28,76 \$	
2012	5 899	6 167	190 700	75 000	1 770 648	—	2 048 414	277 766	17,98 \$	
2013	—	—	—	—	1 528 651	66 707	1 595 358	—	— \$	
2014	—	—	—	—	—	1 218 208	1 218 208	—	— \$	
	12 130	12 265	758 887	3 151 796	4 984 920	1 284 915	10 204 913	5 471 649		
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)										
	3,1	3,6	3,5	4,0	4,9	6,9	4,7			
Prix moyen pondéré										
	7,37 \$	10,54 \$	16,04 \$	24,59 \$	39,35 \$	56,54 \$	35,15 \$			
Valeur intrinsèque totale <sup>2)</sup> (en millions)										
	0,6 \$	0,6 \$	31,6 \$	104,3 \$	91,7 \$	1,3 \$	230,1 \$			
Options pouvant être exercées										
Nombre d'actions										
	12 130	12 265	758 887	3 002 746	1 685 621	—	5 471 649			
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)										
	3,1	3,6	3,5	3,9	3,5	—	3,8			
Prix moyen pondéré										
	7,37 \$	10,54 \$	16,04 \$	24,59 \$	36,14 \$	— \$	26,89 \$			
Valeur intrinsèque totale <sup>2)</sup> (en millions)										
	0,6 \$	0,6 \$	31,6 \$	99,4 \$	36,7 \$	— \$	168,9 \$			

1) Au 31 mars 2007, les droits sur 9 831 500 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 3,9 ans, un prix moyen pondéré de 34,65 \$ et une valeur intrinsèque totale de 226,6 M\$, ont été acquis ou devraient être acquis.

2) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 mars 2007 qui s'établit à 58,90 \$ pour les actions ordinaires et à 57,62 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 mars 2007, 0,6 million d'actions ordinaires et 17,2 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

**g) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités**

La société a acheté pour annulation, au moyen de facilités sur la Bourse de Toronto, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2007 et vise un nombre maximal de 12,0 millions d'actions ordinaires et de 12,0 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite. Au 31 mars 2007, 200 000 actions ordinaires et 430 000 actions sans droit de vote avaient été achetées, mais n'avaient pas encore été annulées.

Trimestre terminé le 31 mars 2007  
(en millions de dollars)

	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
<b>Actions ordinaires achetées pour annulation</b>				
Avant le début de la période	—	— \$	— \$	— \$
Durant la période	1 975 000	114,1	25,0	89,1
<b>Total cumulé</b>	<b>1 975 000</b>	<b>114,1 \$</b>	<b>25,0 \$</b>	<b>89,1 \$</b>
<b>Actions sans droit de vote achetées pour annulation</b>				
Avant le début de la période	186 723	9,8 \$	4,0 \$	5,8 \$
Durant la période	1 530 000	86,6	32,8	53,8
<b>Total cumulé</b>	<b>1 716 723</b>	<b>96,4 \$</b>	<b>36,8 \$</b>	<b>59,6 \$</b>
<b>Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation</b>				
Avant le début de la période	186 723	9,8 \$	4,0 \$	5,8 \$
Durant la période	3 505 000	200,7	57,8	142,9
<b>Total cumulé</b>	<b>3 691 723</b>	<b>210,5 \$</b>	<b>61,8 \$</b>	<b>148,7 \$</b>

**h) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions**

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant le trimestre terminé le 31 mars 2007, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre terminé le 31 mars 2007, un montant de 3,2 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2006) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

## 17 engagements et passifs éventuels

### a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 148,9 millions de dollars au 31 mars 2007 (164,8 millions de dollars au 31 décembre 2006) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix.

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report ». Dans sa décision, le CRTC a jugé que la majeure partie des fonds restants relativement aux comptes de report des entreprises de services locaux titulaires respectives devraient être disponibles pour réaliser des initiatives visant à élargir la portée des services à large bande de leurs territoires d'exploitation jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, là où le service n'est pas encore accessible. En outre, au moins cinq pour cent du solde des comptes de report accumulé doit être affecté à des initiatives visant à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Dans la mesure où le solde des comptes de report excède les initiatives approuvées, le solde restant sera distribué sous forme de rabais non récurrent aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Enfin, le CRTC a indiqué que, après le 31 mai 2006, aucun montant additionnel ne sera crédité aux comptes de report. Tout montant additionnel sera plutôt distribué sous forme de réductions de tarifs prospectives.

En septembre 2006, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté et aussi Bell Canada à interjeter appel de la Décision de télécom 2006-9 du CRTC. Le groupe de défense des consommateurs ont appelé de cette décision et demandé à la Cour qu'elle ordonne la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a également appelé de la Décision 2006-9 en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. Ces deux appels ont été réunis et devraient être instruits par la Cour d'appel fédérale au quatrième trimestre de 2007 et le jugement devrait être rendu au deuxième trimestre de 2008.

Si l'appel de Bell Canada est accueilli, la société pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le CRTC. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent pouvant correspondre au passif total d'environ 149 millions de dollars, sans l'excéder toutefois, qui serait réparti entre ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de la société. Par ailleurs, selon les résultats de cet appel, la société pourrait être obligée de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. La société appuie la Décision 2006-9 et l'utilisation des comptes de report prévue par cette décision, soit l'expansion des services Internet haute vitesse à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et l'amélioration des services de télécommunications aux personnes handicapées.

Comme la société utilise la méthode du passif pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Après le 31 mai 2006, aucune modification n'avait été apportée à l'état des résultats à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, la société a prélevé un montant de 15,9 millions de dollars (12,9 millions de dollars en 2006) sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents et des autres dépenses admissibles.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2006-15, « Examen des propositions d'utilisation des fonds accumulés dans les comptes de report », par lequel il a amorcé une instance publique en vue d'examiner les propositions soumises par les entreprises de services locaux titulaires quant à l'utilisation des fonds accumulés dans leurs comptes de report. La société s'attend à ce que le CRTC rende une décision à ce sujet vers la fin de 2007.

#### **b) Garanties**

*Garanties* : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Au 31 mars 2007, les montants maximaux non actualisés des garanties de la société, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements étaient négligeables.

*Engagements d'indemnisation* : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 mars 2007, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

#### **c) Réclamations et poursuites**

*Généralités* : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.



*Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton* : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient intenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

*Recours collectif non autorisé* : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces. Le 18 juillet 2006, la cour de la Saskatchewan a refusé d'autoriser la poursuite comme un recours collectif, mais a autorisé les plaignants à renouveler leur demande afin de satisfaire davantage à certaines exigences réglementaires concernant les recours collectifs. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours. Si le dénouement final de cette poursuite différerait des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait devoir apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

# 18 renseignements financiers supplémentaires

## a) États des résultats

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Charges d'exploitation <sup>1)</sup> :		
Coût des ventes et services	723,6 \$	660,4 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	713,0	540,7
	<b>1 436,6 \$</b>	<b>1 201,1 \$</b>
Frais de publicité	65,4 \$	54,0 \$

1) Le coût des ventes et services comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les coûts de ventes et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

## b) Bilans

(en millions)	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
<b>Débiteurs</b>		
Comptes clients	825,0 \$	545,6 \$
Produits à recevoir – clients	108,7	83,2
Provision pour créances douteuses	(66,1)	(54,8)
	<b>867,6</b>	<b>574,0</b>
Produits à recevoir – autres	84,8	125,4
Autres	6,9	7,8
	<b>959,3 \$</b>	<b>707,2 \$</b>
<b>Frais payés d'avance et autres</b>		
Frais payés d'avance	149,7 \$	109,9 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	68,3	69,5
Autres	37,8	15,9
	<b>255,8 \$</b>	<b>195,3 \$</b>
<b>Frais reportés</b> (données ajustées – note 2 b)		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	885,8 \$	826,2 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	115,5	115,4
Autres	20,7	15,0
	<b>1 022,0 \$</b>	<b>956,6 \$</b>
<b>Créiteurs et charges à payer</b>		
Charges à payer	471,2 \$	449,7 \$
Paie et autres charges salariales connexes	331,9	383,8
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 10 b)	179,3	—
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4,1	4,1
	<b>986,5</b>	<b>837,6</b>
Comptes fournisseurs à payer	391,6	427,3
Intérêts à payer	151,2	47,7
Autres	55,8	51,0
	<b>1 585,1 \$</b>	<b>1 363,6 \$</b>
<b>Facturation par anticipation et dépôts de clients</b>		
Facturation par anticipation	370,7 \$	351,6 \$
Comptes de report réglementaires (note 17 a)	148,9	164,8
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	68,3	69,5
Dépôts des clients	21,8	20,4
	<b>609,7 \$</b>	<b>606,3 \$</b>

(en millions)	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
<b>Autres passifs à long terme</b>		
Passifs dérivés (note 4)	947,5 \$	710,3 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	200,4	198,7
Autres	132,8	128,2
	<b>1 280,7</b>	<b>1 037,2</b>
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	115,5	115,4
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	69,1	71,6
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	33,1	33,1
	<b>1 498,4 \$</b>	<b>1 257,3 \$</b>

### c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>		
Débiteurs	(252,1) \$	— \$
Stocks	37,0	(12,2)
Frais payés d'avance et autres	(70,8)	(88,5)
Créditeurs et charges à payer	40,3	(45,1)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	7,9	112,4
Facturation par anticipation et dépôts de clients	3,4	3,6
	<b>(234,3) \$</b>	<b>(29,8) \$</b>

## 19 différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	2007	2006
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	194,8 \$	210,1 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	22,4	(4,2)
Amortissement des actifs incorporels c)	(12,5)	(13,1)
Comptabilisation des instruments dérivés e)	—	1,8
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition f)	5,6	5,3
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	210,3	199,9
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts g)		
Conformément aux PCGR du Canada	30,3	0,7
Variation des comptes relatifs aux autres éléments du résultat étendu au titre des prestations de retraite	6,0	(1,4)
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	—	(23,1)
Conformément aux PCGR des États-Unis	36,3	(23,8)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	246,6 \$	176,1 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	0,62 \$	0,57 \$
– Dilué	0,62 \$	0,57 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions)	2007	2006
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(419,5) \$	(785,5) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	210,3	199,9
	(209,2)	(585,6)
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(125,9)	(95,9)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	(111,8)	(95,3)
Ajustement pour achat d'attributions d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	—	2,1
Solde à la fin	(446,9) \$	(774,7) \$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006 (données ajustées – note 2 c)
Actif à court terme	2 176,0 \$	1 344,9 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 195,7	7 466,5
Actifs incorporels amortissables	2 426,6	2 156,2
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,5	2 966,4
Écart d'acquisition	3 572,1	3 572,0
Autres actifs	768,9	675,7
	19 105,8 \$	18 181,7 \$
Passif à court terme	4 002,9 \$	3 895,9 \$
Dette à long terme	4 345,5	3 493,7
Autres passifs à long terme	1 552,8	1 550,0
Impôts reportés	1 309,7	1 206,0
Part des actionnaires sans contrôle	25,1	23,6
Capitaux propres	7 869,8	8 012,5
	19 105,8 \$	18 181,7 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 31 mars 2007 (en millions)	Capitaux propres					
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 239,5 \$	3 388,5 \$	1 009,8 \$	(147,4) \$	140,0 \$	6 630,4 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 750,5	982,6	(1 349,4)	—	—	1 383,7
Rémunération à base d'actions b)	10,5	62,4	(103,5)	—	30,6	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	—	131,4	(7,9)	—	—	123,5
Débitures convertibles	—	(2,9)	4,1	—	(1,2)	—
Cumul des autres éléments du résultat étendu g)	—	—	—	(267,8)	—	(267,8)
Selon les PCGR des États-Unis	4 000,5 \$	4 562,0 \$	(446,9) \$	(415,2) \$	169,4 \$	7 869,8 \$

## Capitaux propres (données ajustées – note 2 b)

Au 31 décembre 2006 (en millions)	Actions ordinaires b)	Actions sans droit de vote b)	Options	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 264,4 \$	3 420,8 \$	0,8 \$	1 080,1 \$	(1,5) \$	163,5 \$	6 928,1 \$
Ajustements :							
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 770,1	993,0	—	(1 368,3)	—	—	1 394,8
Rémunération à base d'actions b)	10,6	63,3	—	(131,2)	—	57,3	—
Acquisition de Clearnet Communications Inc. Écart d'acquisition d)	—	131,4	—	(7,9)	—	—	123,5
Déventures convertibles	—	(2,9)	—	4,1	—	(1,2)	—
Comptabilisation des instruments dérivés f)	—	—	—	3,7	—	—	3,7
Cumul des autres éléments du résultat étendu g)	—	—	—	—	(437,6)	—	(437,6)
Selon les PCGR des États-Unis	4 045,1 \$	4 605,6 \$	0,8 \$	(419,5) \$	(439,1) \$	219,6 \$	8 012,5 \$

**a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS**

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1<sup>er</sup> juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

**b) Charges d'exploitation – Exploitation**

*Avantages sociaux futurs* : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

En vertu des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet à la fin du premier exercice se terminant après le 15 décembre 2006, la société devra constater en totalité les obligations liées à ses régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 158 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans ». L'application de cette norme a pour effet de présenter la situation de capitalisation des régimes de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

*Rémunération à base d'actions* : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 10.

En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 1994. Avant l'adoption de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur, la méthode de la valeur intrinsèque était utilisée pour comptabiliser les attributions d'options sur actions octroyées aux employés.

Sur une base prospective, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'adoption de cette méthode fera en sorte qu'il n'y aura plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

Après le 31 décembre 2006, la société a modifié la presque totalité de ses attributions d'options sur actions qui avaient été octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qui étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2007, en ajoutant un règlement en espèces nettes. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces nettes. Le résultat de cette modification fait en sorte que les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification ont une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, la charge au titre des PCGR des États-Unis est inférieure de 26,6 millions de dollars à celle au titre des PCGR du Canada pour le trimestre terminé le 31 mars 2007.

### c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 19 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 31 mars 2007	Au 31 décembre 2006
(en millions)				
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950,0 \$	355,5 \$	1 594,5 \$	1 607,0 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	250,0	—	—
	2 200,0	605,5	1 594,5	1 607,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre <sup>1)</sup>	1 833,3	1 833,3	—	—
	4 033,3 \$	2 438,8 \$	1 594,5 \$	1 607,0 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 mars 2007, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2007 (reste de l'exercice)	230,6 \$
2008	227,4
2009	171,0
2010	111,9
2011	99,3

### d) Écart d'acquisition

*Fusion de BC TELECOM et de TELUS* : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 19 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

*Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet* : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

**e) Comptabilisation des instruments dérivés**

Aux fins des PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés doivent être constatés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les PCGR des États-Unis prévoyaient un traitement comptable différent des PCGR du Canada pour les instruments financiers, traitement qu'applique la société; se reporter à la note 2 b).

**f) Impôts sur les bénéfices**

Périodes terminées les 31 mars (en millions)	Trimestre	
	2007	2006
Impôts exigibles	1,1 \$	3,0 \$
Impôts reportés	72,6	107,8
	73,7	110,8
Crédits d'impôt à l'investissement	(9,5)	—
	64,2 \$	110,8 \$

La charge (l'économie) d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 31 mars (en millions de dollars)	2007		2006	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	92,4 \$	33,5 %	106,2 \$	34,0 %
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	(16,6)		1,5	
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(3,7)		—	
Écart du taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	—		(0,3)	
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(6,4)		—	
Autres	(1,5)		0,5	
	64,2	25,7 %	107,9	34,5 %
Impôt des grandes sociétés	—		2,9	
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	64,2 \$	25,7 %	110,8 \$	35,4 %

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la société a adopté la méthode de comptabilisation des positions fiscales incertaines selon l'interprétation n° 48 du Financial Accounting Standards Board intitulée « Accounting for Uncertainty in Income Taxes ». Cette interprétation vise à normaliser la méthode comptable à l'égard de la comptabilisation, la décomptabilisation et l'évaluation des économies d'impôts pour permettre la cohérence et la comparabilité portant sur la présentation des actifs et des passifs d'impôts. Aucun ajustement corrélatif n'a été apporté dans les états financiers à la suite de cette adoption.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la société avait des économies d'impôts non comptabilisées totalisant 277,1 millions de dollars, dont un montant de 240,5 millions de dollars aurait eu une incidence sur le taux d'imposition effectif s'il avait été comptabilisé.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007, la société a comptabilisé des crédits d'impôts à l'investissement canadiens découlant de ses activités de recherche scientifique et de développement expérimental de 9,5 millions de dollars (6,4 millions de dollars après l'incidence fiscale applicable). Des crédits d'impôts à l'investissement de 23,9 millions de dollars (17,4 millions de dollars après l'incidence fiscale applicable) ont été abandonnés et ne seront dorénavant plus réclamés.

Au 31 mars 2007, la société avait des économies d'impôts non comptabilisées totalisant 253,3 millions de dollars, dont un montant de 216,7 millions de dollars aurait eu une incidence fiscale sur le taux d'imposition effectif s'il avait été entièrement comptabilisé.

Dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis, la société constate par régularisation les charges d'intérêt sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été capitalisées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et au 31 mars 2007, la société a comptabilisé des intérêts courus de 7,6 millions de dollars relativement aux différences existant entre le moment où les expositions à un risque sur le plan fiscal ont été capitalisées et le moment où les expositions à un risque sur le plan fiscal auraient pris naissance. Il n'y a eu aucun intérêt, ni aucune pénalité relativement aux passifs d'impôts exigibles portés en charge par la société au cours du trimestre terminé le 31 mars 2007.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il était raisonnablement possible que les économies d'impôts (avant impôts) non comptabilisées de la société subissent une diminution importante, au cours des douze prochains mois, dans une fourchette estimative se situant entre 30 millions de dollars et 35 millions de dollars, en raison du règlement de certains crédits d'impôts à l'investissement canadiens découlant des activités de recherche scientifique et de développement expérimental de la société.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et au 31 mars 2007, il est raisonnablement possible que les économies d'impôts non comptabilisées de la société augmenteront et diminueront de façon importante au cours des douze prochains mois en raison des éléments suivants :

- Des avis de redressement seront émis par diverses autorités gouvernementales au cours des douze prochains mois dans le but de régler efficacement un certain nombre de positions fiscales incertaines, ce qui donnera lieu à des ajustements à l'égard du taux d'imposition effectif et à l'égard de l'abandon de toute économie d'impôts non comptabilisée restante. Certaines économies d'impôts actuellement non comptabilisées visant des éléments comportant un degré d'incertitude, notamment pour déterminer parmi les périodes où surviennent des modifications des taux d'imposition prévus par la loi, la période exacte d'imposition où des déductions fiscales peuvent être demandées, devrait être réglées dans une fourchette estimative allant de 35 millions de dollars à 45 millions de dollars. Il est également attendu que les économies non comptabilisées se situant dans une fourchette estimative de 40 millions de dollars à 50 millions de dollars, qui ont trait aux questions relatives à l'admissibilité de certaines dépenses en immobilisations et certains frais d'exploitation, seront réalisées.
- Il est également attendu que les dispositions sur les prescriptions pouvant faire l'objet de contestation de la part des autorités gouvernementales deviendront caduques pour certaines années d'imposition pour lesquelles des déclarations fiscales ont antérieurement été présentées. Ces économies d'impôts non comptabilisées sont raisonnablement estimées à 4 millions de dollars.
- Au 31 mars 2007, les déclarations fiscales portant sur l'exercice 2006 n'avaient pas encore été complétées. Au cours du processus visant à compléter ces déclarations, on prévoit que des questions additionnelles portant sur des positions fiscales incertaines seront relevées, ce qui donnera lieu à des économies d'impôts non comptabilisées additionnelles. Le montant et la nature de ces positions incertaines ne peuvent pour l'instant être déterminés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et au 31 mars 2007, les années d'imposition qui demeurent assujetties à un examen par plusieurs compétences territoriales importantes sont les suivantes :

	Limitées aux appels	Autres
Canada	1999 – 2000	2001 – 2006
États-Unis	s.o.	2003 – 2006

### g) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. Les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Trimestres terminés les 31 mars  
(en millions)

	2007			2006			
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada <sup>1)</sup>	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
Montant	44,7 \$	8,7 \$	53,4 \$	0,7 \$	(2,2) \$	(35,0) \$	(36,5) \$
Charge (économie) d'impôts	14,4	2,7	17,1	—	(0,8)	(11,9)	(12,7)
Montant net	30,3	6,0	36,3	0,7	(1,4)	(23,1)	(23,8)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(177,7)	(273,8)	(451,5)	(7,3)	(167,7)	(200,6)	(375,6)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(147,4) \$	(267,8) \$	(415,2) \$	(6,6) \$	(169,1) \$	(223,7) \$	(399,4) \$

1) Puisque les montants des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada au 31 mars 2007 reflètent les montants totaux à ce jour pour la juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie, le solde d'ouverture pour les PCGR des États-Unis n'est plus exigé pour déterminer le montant total à ce jour du cumul des autres éléments du résultat étendu aux fins des PCGR des États-Unis.



**h) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre**

*Simple définition de « juste valeur ».* En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2008, la société devra suivre la méthode uniformisée relative à l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 157 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Fair Value Measurements ». La société évalue actuellement les dispositions de cette prise de position.

*Autres normes :* En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.